



Construire son projet éducatif avec la Région

Appel à projets régional

Année scolaire 2012- 2013

***Présentation des dispositifs régionaux à
destination des EPLE***

Comment utiliser ce guide ?

Ce document rappelle les mesures structurantes de la Région en faveur des EPLE.

Comme depuis maintenant 3 ans, un appel à projets régional a été adressé à l'ensemble des établissements qui sont invités à présenter un ensemble d'actions cohérent, résultant de leurs objectifs prioritaires.

A ce titre, en complément des dispositifs répertoriés dans le présent guide, les établissements pourront solliciter une aide de la Région au titre du budget participatif dans les conditions décrites dans le présent document pour accompagner leurs actions.

Instruction des projets

Les projets, qui en sont issus, seront examinés début 2012 par une commission État / Région pour une mise en œuvre effective à la rentrée 2012.

Une indispensable concertation interne au lycée

Il est important que l'ensemble de la communauté éducative puisse participer à l'identification des priorités éducatives. Pour ce faire, les chefs d'établissement veilleront à l'implication des plus grand nombre, à favoriser notamment l'expression des lycéens et assurer la consultation de leur Conseil d'Administration.

Un possible appui régional

Les établissements peuvent solliciter une aide régionale dans le cadre des différents dispositifs. Les informations sont à prendre auprès des directions concernées, dont le contact figure en bas de chaque fiche.

Un seul interlocuteur, la Direction de l'Education et de l'Enseignement Supérieur de la Région

La totalité des dossiers passe par un seul canal : la Direction de l'Education et de l'Enseignement Supérieur, via la réponse à l'appel à projets régional.

Sommaire

A. LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX A DISPOSITION DES EPLE	04
I. Contribuer à élever le niveau de qualification des jeunes	05
• Information – Orientation	5
• Olympiades des métiers	6
• Ambassadeurs Métiers	7
• Prévenir et traiter les sorties sans qualification	8
• Prix de la vocation scientifique des jeunes filles	9
• Élaborer des projets patrimoniaux	10
II. Réduire les inégalités d'accès à la formation	11
• Boîtes à outils, tenues professionnelles, et équipements de protection individuelle	11
• Fonds Social Régional (FSR)	12
• Cart'@too – avantage Livres scolaires	13
• Intégration des lycéens handicapés dans les EPLE	14
• Carte Boos 'ter	15
III. Favoriser l'ouverture internationale des jeunes et de la Basse-Normandie	16
• Aide aux projets de mobilité individuels ou collectifs dans les lycées	16
• Service Volontaire Européen	17
• Bourse Jeune Europe	18
• Échanges de jeunes	19
• Soutien aux projets de solidarité et coopération internationale des jeunes	20
• Appui aux projets des lycées dans le cadre de l'Europe	21
IV. Favoriser l'éducation à la citoyenneté	22
• Budget participatif	22
• Radio Nomade Jeunes	23
• Cart'@too – avantages Loisirs et Initiatives	24
• Lycéens en Avignon et Lycéens au Cinéma	26
• Atelier en scène	27
• Saison culturelle cart'@too	28
• Accompagner les pratiques sportives dans les lycées	29
• La Basse-Normandie, une Vélo-Région	30
• Agenda 21 scolaire	31
• Éduquer au développement durable dans le domaine de l'eau	32
• Exposition « Découvrons et protégeons notre planète »	33
• Education à la santé	34
• Mini-entreprise	35
• Concourir à la réalisation d'une maquette tactile	36
B. RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA COMMUNICATION	37
C. VOS INTERLOCUTEURS DE PROXIMITE : LES ANIMATEURS TERRITORIAUX	39

A- LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX A DISPOSITION DES EPLE

I. Contribuer à élever le niveau de qualification des jeunes

1. « Information - Orientation »

Objectifs de l'intervention

- Améliorer l'information sur les métiers et sur les formations professionnelles.
- Favoriser la connaissance de l'économie régionale.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Tous les EPLE de la Région.

Documentation accessible

- Mise à disposition d'une exposition itinérante pour les lycées et CFA, dans le cadre de journées sur l'orientation.
- **Informations** sur la formation, les métiers et l'emploi : *Réussir ses études supérieures en Basse-Normandie ; Les chemins de l'insertion professionnelle ; L'offre de formation professionnelle initiale en Basse-Normandie ; Les métiers de l'environnement et du développement durable.*

« 18 secteurs professionnels répondent »

Cette documentation est téléchargeable :

- sur le site de la Région : <http://cprdfp.region-basse-normandie.fr>
- Offre de stage en entreprises, pour les périodes en milieu professionnel :
 - sur le site : www.atoustages.com

Salon « Place aux métiers »

- Cible :
 - collégiens de troisième,
 - lycéens de seconde,
 - stagiaires de la formation professionnelle en phase d'orientation,
 - étudiants du premier cycle universitaire.
- Lieu : Parc des expositions de Caen.
- Date : les 1^{er}, 2 et 3 décembre 2011, entrée gratuite, prise en charge des transports des collégiens et des lycéens.
- Information pour inscription : courant octobre, envoi d'un guide à tous les établissements.

Salon de l'Étudiant

- Cible : élèves de première et de terminale de lycées, étudiants de 1^{er} cycle universitaire.
- Lieu : Parc des expositions de Caen.
- Date : 2 et 3 décembre 2011, entrée gratuite, participation aux frais de transports.
- Information pour inscription : courant octobre, envoi d'un guide à tous les établissements.

Service responsable :

Direction de la Prospective, des Métiers et de l'Apprentissage – Pôle Métiers

Contact : Mickaël TAOUI • Tél. : 02 31 06 89 06 • Fax : 02 31 06 97 77 • Courriel : m.taoui@crbn.fr

Contact : Carine ALLAIN • Tél. : 02 31 06 96 37 • Fax : 02 31 06 97 77 • Courriel : c.allain@crbn.fr

I. Contribuer à élever le niveau de qualification des jeunes

2. « Olympiades des métiers »

Objectifs de l'intervention

Promouvoir et valoriser l'ensemble des voies et des filières de la formation professionnelle, les métiers, les savoir-faire et les compétences professionnelles.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Les jeunes de moins de 23 ans l'année du concours international. Ils peuvent être étudiants, lycéens, apprentis, compagnons, stagiaires de la formation continue, demandeurs d'emploi ou salariés.

Modalités de mise en œuvre

Organisées tous les 2 ans, les Olympiades des métiers se déroulent en 3 étapes :

• Les sélections régionales

La Région les prend en charge et les organise dans les lycées et les CFA autour d'une quarantaine de métiers. Elles concernent environ 400 jeunes.

• La Finale nationale

La Région organise et prend en charge :

- l'accompagnement de ses lauréats régionaux (préparation technique, physique et mentale) ;
- le transport, la restauration et l'hébergement de sa délégation ;
- la tenue, les drapeaux et les fanions des cérémonies d'ouverture et de clôture aux couleurs de la Région.

• La finale internationale

Elle met en compétition des jeunes issus d'une cinquantaine de pays. La Région accompagne les bas-normands représentant la France.

Partenaires

Les EPLE, les CFA, les I.U.T., les Organismes de Formation Continue, les branches professionnelles, les entreprises, le COFOM (Comité Français des Olympiades des Métiers), ...

Service responsable :

Direction de la Prospective, des Métiers et de l'Apprentissage – Pôle Métiers

Contact : Mickaël TAOUI • Tél. : 02 31 06 89 06 • Fax : 02 31 06 97 77 • Courriel : m.taoui@crbn.fr

Contact : Carine ALLAIN • Tél. : 02 31 06 96 37 • Fax : 02 31 06 97 77 • Courriel : c.allain@crbn.fr

I. Contribuer à élever le niveau de qualification des jeunes

3. « Ambassadeurs Métiers »

Objectif de l'intervention

- Informer les jeunes sur les métiers en leur permettant de rencontrer un professionnel (l'ambassadeur) sur son lieu de travail.

Bénéficiaires

Scolaires.

Condition

Avoir préparé l'entretien en ayant identifié les informations recherchées auprès de l'ambassadeur.

Modalités de mise en œuvre :

- Constitution avec les branches professionnelles d'un réseau d'ambassadeurs préparés à rencontrer les jeunes.
- Pour toute information et pour prendre rendez-vous avec un ambassadeur : <http://ambassadeurs.region-basse-normandie.fr>

Partenaires :

Projet retenu dans le cadre d'un appel à projets du Haut Commissariat à la Jeunesse et porté par le Rectorat, la Commission Régionale Paritaire Formation de l'Industrie Hôtelière et la Fédération Française du Bâtiment.

Autres partenaires : branches professionnelles, entreprises, DRAAF, Missions Locales, Pôle Emploi.

Service responsable :

Direction de la Prospective, des Métiers et de l'Apprentissage – Pôle Métiers

Contact : Elise LEFEBVRES • Tél. : 02 31 06 78 84 • Fax : 02 31 06 97 77 • Courriel :

eli.lefebvres@crbn.fr

Contact : Carine ALLAIN • Tél. : 02 31 06 96 37 • Fax : 02 31 06 97 77 • Courriel : c.allain@crbn.fr

I. Contribuer à élever le niveau de qualification des jeunes

4. « Prévenir et traiter les sorties sans qualification »

Objectifs de l'intervention

- Prévenir le décrochage scolaire en repérant les élèves « décrocheurs » ou susceptibles de « décrocher » au sein des établissements.
- Rechercher les solutions les plus adaptées, pour les élèves sortis sans qualification, en privilégiant la préscolarisation sous statut scolaire ou en apprentissage.

Modalités de mise en œuvre

- Une cellule de veille est constituée au sein de l'établissement et alerte le groupe de pilotage animé par le Directeur du CIO du bassin dès qu'il y a décrochage.
- Le groupe de pilotage propose à l'élève un premier entretien et l'élaboration d'un projet d'orientation.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Tous les EPLE de la Région.

Partenaires

Cette démarche repose sur une coordination renforcée entre toutes les structures partenaires : les EPLE, les CFA, les MFR, les CIO, la MGI, les Pôles d'Insertion, les Missions Locales, les PAIO et les délégués territoriaux de la Région. Elle est organisée au niveau du bassin du CIO.

Service responsable :

Direction de la Prospective, des Métiers et de l'Apprentissage – Pôle Métiers

Contact : Elise LEFEBVRES • Tél. : 02 31 06 78 84 • Fax : 02 31 06 97 77 • Courriel :

eli.lefebvres@crbn.fr

Contact : Carine ALLAIN • Tél. : 02 31 06 96 37 • Fax : 02 31 06 97 77 • Courriel : c.allain@crbn.fr

I. Contribuer à élever le niveau de qualification des jeunes

5. « Prix de la vocation scientifique des jeunes filles »

Objectif de l'intervention

Encourager les jeunes filles accédant à l'enseignement supérieur à s'orienter vers les formations scientifiques et/ou techniques, dans lesquelles elles sont minoritaires.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Toutes les jeunes filles des classes terminales des lycées d'enseignement général, technologique, professionnel et agricole du secteur public et privé sous contrat sont autorisées à concourir pour l'obtention du prix, dès lors qu'elles s'orientent vers des filières scientifiques et/ou technologiques de l'enseignement supérieur.

Modalités d'attribution

Le nombre de prix attribués chaque année, d'un montant de 1000 € chacun, est fixé par arrêté ministériel. Ils sont versés pour moitié par la Région et pour moitié par l'Etat. L'attribution n'est effective que si la candidate intègre la formation dans l'enseignement supérieur français pour laquelle elle a présenté un dossier.

Procédures d'instruction

- Les candidates scolarisées dans un établissement de la Région déposent un dossier présentant leur projet d'études en sciences et technologie.
- Un jury, composé du Préfet, du Recteur d'Académie, de la Déléguée aux Droits des Femmes, de personnalités qualifiées choisies par le Préfet et du Président du Conseil Régional, examine les dossiers. Il classe les candidatures à partir de l'analyse des dossiers qui lui sont soumis, en tenant compte prioritairement du parcours d'études envisagé, du projet professionnel et de la motivation de l'élève.
- Le mérite des candidates est également pris en considération sur la base de leurs résultats scolaires et des difficultés qu'elles ont pu rencontrer dans la construction de leur projet.

Service responsable :

Pôle « politique éducative »

Direction de l'Education et de l'Enseignement Supérieur

Contact : Geneviève KOZIOL • Tél. : 02 31 06 96 02 • Fax : 02 31 06 96 30

Courriel : g.koziol@crbn.fr

I. Contribuer à élever le niveau de qualification des jeunes

6. « Elaborer des projets patrimoniaux »

Objectifs de l'intervention

- Élaborer et accompagner des projets en lien avec le patrimoine régional (rencontres avec les équipes enseignantes).
- Accompagner élèves et professeurs des EPLE dans l'élaboration de dossiers et de bibliographies en lien avec les différents programmes (envoi de documentations sur le patrimoine régional, élaboration d'outils pédagogiques pour des actions en lien avec le patrimoine local : analyse architecturale, approche pluridisciplinaire d'un édifice...).
- Accueillir les élèves et les professeurs au centre de documentation du patrimoine de la Région.
- Accompagner les élèves et leurs professeurs sur un site patrimonial (présentation, visite commentée...).

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Tous les EPLE de la Région.

Modalités d'attribution

Les conditions de l'accompagnement (jours, horaires, rythme) ainsi que le sujet à aborder, la période chronologique, les attentes et le nombre d'élèves sont à préciser avec le service éducatif.

Procédures d'instruction

- Inscrire les demandes dans le cadre de l'appel à projets régional adressé aux EPLE.

Objectifs :

- réaliser des fiches méthodologiques sur les thèmes ou sujets patrimoniaux étudiés en cours ;
- prêter des photographies ou de la documentation pour un travail sur le terrain ;
- mettre à disposition des expositions ;
- accueillir des enseignants et/ou des élèves au sein de la Direction de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel ;
- rencontrer les enseignants et les élèves, assurer le suivi d'un projet par le professeur chargé du service éducatif, en lien avec les chercheurs de l'Inventaire.

Service responsable :

Service éducatif

Direction de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel

Contact : Sophie DELAUNEY • Tél. : 02 31 06 89 54

Courriel : s.delauney@crbn.fr

II. Réduire les inégalités d'accès à la formation

1. « Boîtes à outils, tenues professionnelles, équipements de protection individuelle »

Objectifs de l'intervention

• Garantir l'égalité des chances et le droit à l'éducation en achetant, à la place des familles des élèves de l'enseignement professionnel et technologique, les boîtes à outils, tenues professionnelles et Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Cette mesure vient en complément de la cart'@too- avantage Livres (25 €) pour les lycéens professionnels.

• Répondre aux exigences du code du travail et enseigner les règles de sécurité.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Sont concernés par ces aides les élèves entrant en lycées technologiques et professionnels relevant :

- de l'Éducation Nationale, de l'enseignement agricole et de l'enseignement maritime pour les EPI ;
- de l'Éducation Nationale pour les boîtes à outils et de l'Agriculture pour la seule filière agroéquipement, les autres formations n'en nécessitant pas ;
- de l'Éducation Nationale et de l'enseignement maritime pour les tenues professionnelles.

Modalités d'attribution

Une dotation en fonctionnement est allouée à l'établissement. Cette dotation est calculée sur la base des effectifs accueillis au cours de l'année N-1 et du montant de l'équipement, du matériel ou de la tenue relatifs à la formation suivie.

Procédures d'instruction

Novembre : élaboration des tableaux de calcul des dotations pour chaque établissement.

Décembre : intégration des mesures de rentrée.

Janvier/février : étude des bilans financiers remis par les établissements début janvier.

Avril : finalisation des tableaux et présentation en commission n°3 (« Éducation, Enseignement Supérieur, Jeunesse et Sports, Vie associative et Culture »).

Mai : présentation et vote en commission permanente.

Juin : notification et versement des dotations.

Service responsable :

Pôle « politique éducative »

Direction de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

Contact: Catherine COSTEL • Tel: 02 31 06 89 07 • Fax: 02 31 06 96 30

Courriel : c.costel@crbn.fr

II. Réduire les inégalités d'accès à la formation

2. « Fonds Social Régional (FSR) »

Objectifs de l'intervention

Faciliter l'accès des jeunes au savoir et garantir le droit à l'éducation en aidant les familles en sérieuse difficulté financière pour l'hébergement, la restauration, les livres scolaires et, dans certaines conditions, le transport, y compris pendant les périodes de stage en entreprise. Pour les jeunes en rupture familiale, prise en charge possible d'une mutuelle santé.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Les familles des lycéens et des élèves de BTS scolarisés dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat, dès lors que leurs ressources n'excèdent pas 250 % du montant du Revenu de Solidarité Active.

Ces mesures d'aide viennent en complément des fonds sociaux lycéens attribués aux EPLE par les services de l'État.

Modalités d'attribution

Peuvent bénéficier de l'aide du Fonds Social Régional, au titre :

- de la restauration et de l'internat : les élèves scolarisés dans un lycée bas-normand, même domiciliés hors région, y compris pendant la période de stage.
- du transport : les élèves scolarisés dans un établissement de Basse-Normandie dès que la compétence du Conseil Général ne s'exerce pas. Les frais de transport liés aux stages peuvent également être pris en charge.

Procédures d'instruction

Les dossiers sont examinés par la Direction de l'Education et de l'Enseignement Supérieur sur des demandes d'aide instruites par les assistants sociaux de l'Éducation Nationale. Ils doivent être obligatoirement accompagnés des justificatifs exigés. Les dossiers retenus par les élus de la commission n°3 (« Éducation, Enseignement Supérieur, Jeunesse et Sports, Vie associative et Culture ») sont ensuite soumis mensuellement au vote des élus en commission permanente.

Le montant des aides accordées est versé à l'établissement, qui est chargé d'en informer la famille.

Service responsable :

Pôle « politique éducative »

Direction de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

Contact : Valérie CHALET • Tél: 02 31 06 95 78 • Fax: 02 31 06 96 30

Courriel : v.chalet@crbn.fr

II. Réduire les inégalités d'accès à la formation

3. « Cart'@too - avantage livres scolaires »

Objectifs de l'intervention

Apporter une aide aux familles pour l'achat ou la location des manuels scolaires neufs ou d'occasion, cahiers de travaux pratiques, annales, dictionnaires, biographies, œuvres littéraires étudiées en classe.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Tous les élèves inscrits dans un lycée bas-normand : lycées publics, privés sous contrat avec l'Education Nationale, agricoles et maritimes, MFR et EREA, en classe de seconde, première et terminale générale et technologique, en 1^{ère} ou 2^{ème} année de CAP, en Baccalauréat Professionnel, en Mention Complémentaire (MC). Aide également accordée aux redoublants et aux élèves qui suivent leur scolarité à distance avec le CNED.

Ne sont pas concernés par ce dispositif les élèves inscrits en 3^{ème} de découverte professionnelle, en classe post-baccalauréat, ainsi que les jeunes scolarisés hors de la région.

Modalités d'attribution

La commande de cart'@too est faite par l'établissement scolaire auprès du prestataire chargé par la Région de leur fabrication. Ces cartes sont ensuite envoyées au domicile des bénéficiaires. Les élèves du CNED adressent à la Région une demande par courrier accompagnée d'un certificat de scolarité original précisant la formation suivie et une attestation sur l'honneur de domiciliation en Basse-Normandie. Ils recevront à leur domicile leur cart'@too avantage Livres. La carte est valable pour toute la durée de la scolarité et peut également permettre l'adhésion, d'un coût de 10 €, à l'avantage Loisirs.

Montants d'attribution

La cart'@too avantage Livres est gratuite. La valeur de l'aide est fonction de la formation suivie :

- **75 €** pour les élèves de classe de seconde de l'enseignement général et technologique ;
- **55 €** pour les élèves de 1^{ère} et de terminale de l'enseignement général et technologique, ainsi que les élèves en BAC PRO du domaine tertiaire ou en formation logistique ;
- **25 €** pour les élèves en CAP, les élèves en BAC PRO, Mention Complémentaire du domaine industriel et des services.

A la rentrée 2011, les boursiers des classes de 2^{nde} et 1^{ière} bénéficient d'une aide complémentaire de 40€. En cas de perte ou de vol, une nouvelle carte peut être délivrée moyennant une participation de 5 € déduite du montant ou du solde de l'ancienne carte.

Modalités d'utilisation

Muni d'une carte d'identité et de la liste des ouvrages remise par l'établissement, le détenteur de la cart'@too peut l'utiliser en une ou plusieurs fois auprès des libraires et/ou des associations, partenaires du dispositif qui, seuls, peuvent accepter cette carte.

A partir de 2010, seules les cartes des nouveaux entrants seront fabriquées, la cart'@too étant valable pour toute la durée de la scolarité.

Dates clés

Courant juin 2011 : premières commandes des cart'@too avantage Livres scolaires pour les élèves déjà scolarisés au lycée.

Début juillet 2011: dès le résultat des affectations, premières commandes de cartes pour les nouveaux entrants.

1^{er} mars 2012 : fin de la période d'utilisation de l'@too Livres scolaires auprès des partenaires.

Service responsable :

Pôle « politique éducative »

Direction de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

Contact : Catherine COSTEL • Tél: 02 31 06 89 07 • Fax: 02 31 06 96 30 - Courriel: c.costel@crbn.fr

II. Réduire les inégalités d'accès à la formation

4. « Intégration des lycéens handicapés dans les EPLE bas-normands »

Objectifs de l'intervention

- Aider les personnes handicapées.
- Participer au financement des frais de fonctionnement liés à l'accueil de certains publics à besoins spécifiques.
- Prendre en charge les investissements nécessaires en sus des politiques obligatoires de la Région, comme l'accessibilité par exemple.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Les Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI) : pour les déficients visuels (Lycée Fresnel, Caen) ; pour les déficients auditifs (Lycée Rostand, Caen) ; pour les déficients mentaux (Lycée Claudel, Caen, en partenariat avec l'EREA Les Marettes à Hérouville-Saint-Clair ; Lycée Jean Jooris à Dives Sur Mer).

Modalités d'attribution

Le montant demandé, sur présentation d'un descriptif du matériel, est remis par l'établissement, ainsi que les besoins de fonctionnement, au vu d'un bilan des dépenses effectuées au budget de l'année précédente pour l'investissement, du bilan de l'année précédente et d'un prévisionnel pour l'année à venir en fonctionnement.

Procédures d'instruction

Le paiement sera effectué sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas par le comptable public ou le proviseur du lycée.

Chaque demande est soumise aux commissions n°3 et 2, puis validée en commission permanente.

Après le lycée

La Région apporte un soutien au projet MAGESTRIA, qui s'inscrit dans la politique d'aide aux personnes handicapées via l'association HANDIUNI, située à l'Université de Caen, dont la mission est :

- d'accompagner les étudiants sur les différents sites universitaires de la Région (par des actions de communication et de soutien, en partenariat avec la médecine préventive universitaire) ;
- de faciliter les recherches de stages, parrainages, emplois, apprentissage.

Il est important de communiquer sur le projet MAGESTRIA auprès des lycéens afin que ces derniers aient connaissance des aides auxquelles ils peuvent prétendre après le lycée. La méconnaissance de ces aides conduit souvent à l'arrêt des études en Terminale.

Services responsables :

Service Solidarité et Aménagement / Service Moyens des Lycées

Direction de l'Aménagement du Territoire, de la Prospective et de la Planification

Direction de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

Contact pour les investissements spécifiques : Sylvie LAFITTE

Tél. : 02 31 06 97 13 • Fax : 02 31 24 21 98 • Courriel : s.lafitte@crbn.fr

Contact pour le fonctionnement : Laetitia DUNAND

Tél. : 02 31 06 97 53 • Fax : 02 31 06 96 30 • Courriel : l.dunand@crbn.fr

II. Réduire les inégalités d'accès à la formation

5. « Carte Boos 'ter : produit tarifaire en faveur des jeunes circulant occasionnellement sur le réseau ferroviaire régional »

Objectifs de l'intervention

- Faciliter la mobilité et l'accès des jeunes aux pratiques sportives et culturelles : en qualité d'autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux de voyageurs, la Région Basse-Normandie décide des tarifications appliquées sur son périmètre de compétence et peut de ce fait leur proposer des réductions avantageuses.
- Favoriser et encourager le transport en train. Cette action s'inscrit dans la démarche de Développement Durable engagée par la Région Basse-Normandie.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Tout jeune âgé entre 15 et 25 ans domicilié en Basse-Normandie.

Aucune condition de statut et aucun motif de déplacement ne sont demandés pour bénéficier de cette tarification.

Modalités d'attribution

Se présenter à un point de vente SNCF de Basse-Normandie muni d'un moyen de règlement de 30 € pour l'acquisition de la carte et des pièces suivantes :

- une pièce d'identité en cours de validité ;
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (au nom du demandeur ou de ses responsables légaux) ;
- un formulaire de demande dûment rempli ;
- une photo d'identité.

Sur présentation de ces pièces, l'agent SNCF remet immédiatement au demandeur une carte de bénéficiaire établie pour un an (date à date) ainsi qu'un fichet SNCF au nom « Carte Boos 'ter ».

Il bénéficie ainsi d'un billet SNCF émis avec 50 % de réduction, pour tout trajet compris en Basse-Normandie ou au départ de la Basse-Normandie à destination de Rennes, Dol de Bretagne ou de la Haute-Normandie et des Pays de la Loire. La carte de bénéficiaire et le fichet SNCF, en cours de validité, justifieront la réduction accordée au voyageur.

Procédures d'instruction

Le jeune règle au point de vente SNCF la part restant à sa charge sur chaque billet SNCF émis sur présentation de sa carte « Boos 'ter ».

La Région Basse-Normandie prend à sa charge la réduction accordée, suivant un accord défini avec la SNCF.

Service responsable :

Transports et Inter modalité

Direction des transports, Mer et Littoral

Contact : Delphine CHAVENEAU • Tél. : 02 31 06 89 41 • Fax : 02 31 06 97 93

Courriel : d.chaveneau@crbn.fr

III. Favoriser l'ouverture internationale des jeunes et de la Basse-Normandie

1. « Aide aux projets de mobilité individuels ou collectifs dans les lycées »

● Projets Collectifs

Objectifs de l'intervention

- Favoriser les échanges et séjours à l'étranger dans le cadre de projets pédagogiques pluridisciplinaires à vocation linguistique et/ou culturelle.
- Mutualiser les ressources État et Région pour une analyse et un appui communs aux candidatures.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Tous les EPLE de la Région.

Modalités d'attribution

La subvention est versée en une fois à l'établissement.

Procédures d'instruction

Les établissements doivent adresser un projet à la Région et à l'autorité académique correspondante dans le cadre de l'appel à projets régional.

Le dossier présenté pour une classe ou un groupe d'élèves doit être accompagné d'un projet détaillé et argumenté. Sont privilégiés les projets relatifs à une section européenne ou à un pays en partenariat de coopération avec la Basse-Normandie : Angleterre, Italie, Norvège, Chine, Madagascar et Macédoine. Une commission de sélection Etat/Région propose les projets au vote des élus.

● Projets Individuels

Objectifs de l'intervention

- Favoriser le déroulement, à l'étranger, du stage obligatoire en entreprise intégré dans le cursus de l'élève.
- Optimiser les ressources État et Région pour une analyse commune des candidatures.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Les lycéens en baccalauréat professionnel ou en BTS.

Modalités d'attribution

Attribution d'une bourse de 426 € / lycéen.

Les bourses sont versées en deux fois à l'établissement scolaire :

- 50 % après notification si la convention de stage figure au dossier ;
- 50 % à l'issue du séjour, au vu du rapport de stage produit (transmis sous 2 mois) par l'élève et d'un dossier complet.

Un même élève est soutenu par la Région une seule fois au cours de sa scolarité en lycée.

Procédures d'instruction

L'EPLE est chargé de constituer le dossier individuel de demande de bourse de stage, qu'il adresse conjointement à la Région et à son autorité académique.

Il est procédé à une répartition des demandes entre la Région et l'État. Celles financées par la Région sont soumises au vote des élus et la liste des bénéficiaires est notifiée à l'établissement.

Service responsable :

Pôle « politique éducative »

Direction de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

Contact : Valérie CHALET • Tél. : 02 31 06 95 78 • Fax : 02 31 06 96 30 - Courriel : v.chalet@crbn.fr

III. Favoriser l'ouverture internationale des jeunes et de la Basse-Normandie

2. « Service Volontaire Européen »

Objectifs de l'intervention

Proposer aux jeunes une expérience favorisant l'apprentissage interculturel, mais aussi leur intégration sociale et leur insertion professionnelle. Il s'agit également de contribuer au développement des communautés locales et d'encourager l'émergence de nouveaux partenariats.

Dans le cadre du programme européen « Jeunesse en action », les jeunes bas-normands peuvent effectuer une activité de volontariat dans de nombreux pays étrangers. Ainsi l'activité est non rémunérée et d'intérêt général pour une communauté, dans différents domaines : culture, animation, social, environnement, patrimoine...

La Région accorde une subvention aux organismes qui accompagnent les jeunes bas-normands dans leur projet de SVE.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

- Structures d'envoi de jeunes bas-normands à l'étranger dans le cadre du SVE.
- Structures gérant l'accueil des jeunes étrangers en Basse-Normandie dans le cadre du SVE.

Modalités d'attribution

- Soutien aux structures d'envoi à hauteur de 1000 euros par dossier soutenu par l'Union Européenne.
- Soutien aux structures gérant l'accueil à hauteur de 500 euros par dossier soutenu par l'UE, pour améliorer les conditions d'accueil du jeune (hébergement, nourriture, cours de langue, transports...).

Procédures d'instruction

La demande de subvention est à adresser au Conseil Régional.

Direction des Affaires européennes et Relations Internationales

Tél. : 02 31 06 95 65 • Fax : 02 31 06 97 78

Courriel : regioninternational@crbn.fr

III. Favoriser l'ouverture internationale des jeunes et de la Basse-Normandie

3. « Bourses Jeune Europe »

Objectifs de l'intervention

Financer des projets individuels ou de groupes de jeunes (5 maximum) réalisés sur le territoire européen entre le 1^{er} juillet et le 15 octobre et visant à découvrir un aspect d'un ou plusieurs pays d'Europe, dans quelque domaine que ce soit (culturel, historique, scientifique, sportif...).

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Jeunes de 16 à 25 ans, domiciliés en Basse-Normandie, s'engageant à réaliser un compte-rendu de séjour dans la forme de leur choix.

Modalités d'attribution

Les bourses sont d'un montant maximum de 500 €. Le montant de la bourse ne peut excéder 50 % du montant global du projet.

Les deux meilleurs comptes-rendus de séjours sont récompensés par un prix.

Procédures d'instruction

Les dossiers de demande de bourses sont à retirer et à déposer avant le 31 mai de chaque année auprès du CRIJ (Centre Régional Information Jeunesse). Un jury est chargé de la sélection des candidatures.

Direction des Affaires européennes et Relations Internationales

Tél. : 02 31 06 95 65 • Fax : 02 31 06 97 78

Courriel : regioninternational@crbn.fr

III. Favoriser l'ouverture internationale des jeunes et de la Basse-Normandie

4. « Echanges de Jeunes »

Objectifs de l'intervention

- **Dans le cadre du Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA)**

Réunir des groupes de jeunes de différents pays pour leur permettre d'explorer leurs différences et similitudes sociales et culturelles, d'échanger leurs opinions et expériences sur un thème spécifique (citoyenneté active, solidarité et tolérance, coopération européenne...).

Bénéficiaires

Les jeunes âgés de 13 à 25 ans et les organisations de jeunesse.

- **Action « Jeunesse pour l'Europe » :**

Conditions d'éligibilité :

- Echange, organisé en Basse-Normandie, de groupes issus de l'Union Européenne, sur un thème à dimension européenne en lien avec leur vie quotidienne ;
- soutien de l'Union européenne (Programme Jeunesse en Action).

Modalités d'attribution :

Subvention plafonnée à 3 000 € et à 10% du budget prévisionnel, versée à l'issue de l'échange, sur présentation d'un compte-rendu.

- **Action « Jeunesse dans le Monde » :**

Conditions d'éligibilité :

Groupes composés de jeunes issus d'un Etat membre de l'Union Européenne et de pays non européens partenaires de l'U.E., pour une durée de quelques jours à quelques semaines.

Modalités d'attribution :

Le porteur et son projet doivent répondre aux conditions d'éligibilité, aux priorités et aux critères fixés par le Conseil Régional et le PEJA (aide maximale de 5 000 €).

Un formulaire et une notice explicative sont à retirer sur le site web de la Région.

- **Dans le cadre des comités de jumelage**

Conditions d'éligibilité :

- Accompagner les échanges de jeunes de 15 à 25 ans dans le cadre d'un jumelage entre deux communes, bas-normande et européenne.
- Promouvoir l'étude des problématiques liées à la construction européenne.

Modalités d'attribution :

Versement d'une subvention plafonnée à 3 000 € et à 50 % du coût total du projet à l'issue de l'échange et au vu d'un compte-rendu.

Service responsable :

Direction des Affaires européennes et Relations Internationales

Tél. : 02 31 06 95 65 • Fax : 02 31 06 97 78

Courriel : regioninternational@crbn.fr

Mission Coopération décentralisée et Droits de l'Homme (action Jeunesse dans le Monde)

Contact : Sabine GUICHET-LEBAILLY • Tél. : 02 31 06 95 07 • Fax : 02 31 43 75 17

Courriel : d.malard@crbn.fr

III. Favoriser l'ouverture internationale des jeunes et de la Basse-Normandie

5. « Soutien aux projets de solidarité et coopération internationale Nord/Sud des jeunes »

Objectifs de l'intervention

Ouvrir les jeunes bas-normands au monde, soutenir les projets individuels et collectifs des jeunes sur les thèmes de la solidarité internationale, de la coopération et de l'échange interculturel.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Jeunes de 16 à 26 ans, toutes catégories confondues.

Modalités d'attribution

Le porteur et son projet doivent répondre aux conditions d'éligibilité, aux priorités et aux critères fixés par la Région.

Dans ce cas, et en fonction des fonds disponibles, attribution d'une subvention annuelle et forfaitaire d'un montant maximum de 1 000 € pour les projets individuels et de 2 000 € pour les projets collectifs.

Procédures d'instruction

Le projet sera proposé à l'initiative d'un jeune ou d'un groupe de jeunes, avec l'encadrement éventuel d'une association ou d'un établissement d'enseignement.

Après une première phase d'accompagnement à la conception et au montage réalisée avec le ou les jeunes :

- pour le Calvados : par le CITIM de Caen,
- pour l'Orne : par l'Association d'Ecouves verte à Livaie,
- pour la Manche : par La Maison pour Tous Léo Lagrange à Cherbourg,

Le dossier est instruit par la Mission Coopération décentralisée et Droits de l'Homme du Conseil Régional, qui le présente pour avis en commission d'élus avant le vote en commission permanente.

Un formulaire et une notice explicative sont à retirer sur le site web de la Région, rubrique : aides régionales, Europe et International, soutien aux projets de solidarité internationale des jeunes.

Service responsable :

Mission Coopération décentralisée et Droits de l'Homme

Contact : Sabine GUICHET-LEBAILLY • Tél. : 02 31 06 95 07 • Fax : 02 31 43 75 17

Courriel : d.malard@crbn.fr

III. Favoriser l'ouverture internationale des jeunes et de la Basse-Normandie

6. Appui aux projets des lycées dans le cadre de l'Europe

Objectifs de l'intervention

- Action de sensibilisation et d'information sur les différents programmes européens, et sur les opportunités offertes par ceux-ci ;
- Aide à la recherche de partenaires européens ;
- Soutien au montage de projets et au dépôt de candidatures ;
- Accompagnement et soutien dans l'organisation de visites d'étude au sein des institutions européennes

Les domaines concernés

- Mobilité des élèves et des personnels d'encadrement
- Projets et rencontres de jeunes européens sur des thématiques communes
- Partenariats entre établissements
- Apprentissage des langues étrangères
- Développement de la citoyenneté européenne

Voici quelques exemples de domaines pour lesquels l'Antenne de la Région à Bruxelles peut apporter un soutien.

Bénéficiaires

Tous les EPLE de la Région et les associations créées en leur sein.

Modalités

L'équipe de l'Antenne de Bruxelles est à l'écoute de toutes les idées de projets, apporte une aide dans l'identification du programme de financement adapté, dans la recherche de partenaires européens si cela est nécessaire, et enfin dans l'aide au montage de dossier auprès des institutions européennes.

Pour les projets pédagogiques incluant un voyage d'étude à Bruxelles, l'Antenne apporte un soutien logistique et peut jouer le rôle de facilitateur auprès des institutions.

SERVICE RESPONSABLE

Antenne de Bruxelles

Direction des Affaires européennes et Relations Internationales

CONTACT : Rémi PRAUD

Tél. : +32 (0) 2 732 46 83

Fax : +32 (0) 2 732 14 02

Courriel : r.praud@crbn.fr / info.europe@crbn.fr

IV. Favoriser l'éducation à la citoyenneté

1. « Budget Participatif »

Objectifs de l'intervention

- Accompagner les communautés éducatives dans la mise en place du projet d'établissement au travers d'actions péri-éducatives.
- Répondre à des problématiques éducatives spécifiques liées notamment au contexte local et en cohérence avec les objectifs du CPRDFP.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Tous les EPLE de la Région.

Modalités d'attribution

Versement d'une subvention représentant au maximum 10 % de la dotation de fonctionnement attribuée par la Région à l'établissement. Les actions mises en place une année peuvent être reconduites deux ans au plus. L'aide ne peut être supérieure à 80 % du montant total de l'action.

La subvention votée par les élus est versée en deux fois : 75 % après notification, le solde au vu du justificatif des dépenses pour les actions d'un montant supérieur à 2 000 €. Pour les autres, la subvention est versée en une seule fois.

Procédures d'instruction

- Un appel à projets, visant l'année scolaire suivante, est adressé à chaque EPLE au début du 1^{er} trimestre de l'année scolaire en cours pour un retour en décembre.
- Un comité de sélection mixte Etat/Région émet un avis sur chaque action proposée.
- Les dossiers complets sont soumis à la commission permanente d'avril mai.

À l'issue de la commission permanente, une notification détaillée est adressée à l'établissement. Les refus font l'objet d'un courrier motivé. Un bilan qualitatif et financier des actions mises en place est exigé en fin d'année scolaire.

Service responsable :

Pôle « politique éducative »

Direction de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

Contact : Geneviève KOZIOL • Tél. : 02 31 06 96 02 • Fax : 02 31 06 96 30 • Courriel : g.koziol@crbn.fr
(pour les départements du Calvados et de l'Orne)

Contact : Catherine COSTEL • Tél. : 02 31 06 89 07 • Fax : 02 31 06 96 30 • Courriel : c.costel@crbn.fr
(pour le département de la Manche)

Contact : Valérie CHALET • Tél. : 02 31 06 95 78 • Fax : 02 31 06 96 30 • Courriel : v.chalet@crbn.fr
(pour les lycées agricoles)

IV. Favoriser l'éducation à la citoyenneté

2. « Radio Nomade Jeunes »

Outre le dispositif d'allocations individuelles pour la culture et le sport, la Cart'@too propose différents dispositifs d'animation pour favoriser la citoyenneté, les pratiques artistiques, l'accès aux spectacles, les démarches collectives.

A ce titre, la Région soutient le dispositif Radio Nomade Jeunes, développé au moyen d'un camion studio par l'Association Zones d'Ondes.

Cette association propose aux lycées et aux CFA d'accueillir un atelier radio en résidence pris en charge par un professionnel de ce média. Celui-ci encadre les élèves dans leurs tâches d'animateur, de journaliste et de technicien pour préparer différents programmes (infos, reportages, interviews, débats, animation musicale...) diffusés sur une fréquence attribuée par le CSA.

Objectifs de l'intervention

- Favoriser l'expression des jeunes.
- Responsabiliser les jeunes sur cette expression, les aider à acquérir plus d'autonomie.
- Contribuer à la construction de leur citoyenneté en les invitant à interroger leur environnement et à débattre de sujets de société.
- Faire progresser les jeunes dans leur expression orale et écrite et dans leur écoute de l'autre.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Tous les EPLE, CFA et structures de la Formation Professionnelle.

Modalités d'attribution

Pour bénéficier de l'action, il convient de :

- contacter l'Association Zones d'Ondes (zonesdondes@gmail.com / 02 31 43 24 80) pour se porter candidat et construire le projet en fonction des attentes et des contraintes de chacun des acteurs ;
- confirmer la candidature dans le cadre de l'appel à projets régional en présentant le projet.

Le coût peut être financé - selon les situations particulières des établissements - par une subvention de la Région, au titre de sa politique Jeunesse et Sports. Dans tous les cas, un effort de cofinancement sera pris en compte par le comité de sélection.

Procédures d'instruction

Un comité de sélection émet un avis sur chaque action proposée. En cas d'avis favorable, la subvention est versée à l'Association Zones d'Ondes.

Un bilan qualitatif est exigé au terme de l'action.

Service responsable :

Direction de la Jeunesse et des Sports

Contact : Aurélie PRUD'HOMME • Tél. : 02 31 06 89 40 • Fax : 02 31 06 98 11

Courriel : au.prudhomme@crbn.fr

IV. Favoriser l'éducation à la citoyenneté

3. « Cart'@too – avantages Loisirs »

En 2009, la Région a fait le choix d'un outil unique, la **cart'@too**, portant à la fois le dispositif Livres sociaux (cf. Pages 26 – 27) et le dispositif Loisirs et Initiatives.

Avantages Loisirs

Objectifs de l'intervention

- proposer des avantages d'une valeur de 100 € pour un accès facilité des jeunes à leurs loisirs culturels et sportifs, sous la condition d'une adhésion de 10 € au dispositif,
- améliorer l'offre éducative faite aux jeunes sur le temps de leurs loisirs culturels et sportifs,
- assurer une plus grande équité et une plus grande autonomie des jeunes dans l'accès à ces loisirs.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Tous les jeunes entre 15 et 20 ans résidant ou en formation en Basse-Normandie.

Modalités d'attribution

Pour une inscription de 10 €, les avantages 2010/2011 sont :

- 5 bons de réduction de 5 € Spectacle,
- 4 bons de réduction de 4 € Cinéma,
- 2 bons de réduction de 15 € Pratiques sportives ou artistiques,
- 2 bons de réduction de 5 € Transport TER,
- 1 bon de réduction de 5 € pour s'inscrire à un dispositif local Jeunesse,
- l'entrée gratuite dans les musées partenaires dont le Mémorial de Caen (valable hors visite avec une classe),
- des entrées gratuites pour les matchs des meilleurs clubs régionaux, dont une invitation pour deux personnes à une rencontre du Stade Malherbe de Caen,
- une aide pour des projets collectifs et citoyens,
- une aide pour les sorties collectives à des spectacles, des matchs et dans les musées partenaires Cart'@too.

Ces avantages sont susceptibles d'évolutions pour les prochaines saisons.

Procédures d'instruction

L'adhésion aux avantages Loisirs et Initiatives de la Cart'@too se fait sur Internet sur le site de la Région www.region-basse-normandie.fr, dans les différents points du réseau Information Jeunesse (CRIJ, BIJ, PIJ) et auprès des différents partenaires relais sur le territoire.

Réception de la carte, du carnet d'@toos et du guide Cart'@too au domicile du bénéficiaire dans un délai de 10 jours une fois l'adhésion enregistrée.

Avantages Initiatives

Objectifs de l'intervention

- Favoriser l'engagement citoyen des jeunes.
- Les inciter à s'impliquer dans l'animation de leur territoire ou de leur structure.

IV. Favoriser l'éducation à la citoyenneté

3. « Cart'@too – avantages Loisirs et Initiatives » (suite)

Avantages Initiatives

Objectifs de l'intervention

- Favoriser l'engagement citoyen des jeunes.
- Les inciter à s'impliquer dans l'animation de leur territoire ou de leur structure.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Tous les jeunes entre 15 et 20 ans résidant ou en formation en Basse-Normandie.

Modalités et conditions d'attribution

Une aide comprise entre 300 € et 1 500 € pour des projets collectifs qui répondent aux exigences suivantes :

- être porté par au moins 3 titulaires de la Cart'@too ;
- avoir pour objectif l'animation culturelle, sportive, éducative, environnementale, solidaire.... ;
- se dérouler en Basse-Normandie ;
- être organisé dans le cadre d'une association de jeunes ou en lien avec une association ou une structure de parrainage reconnue ;
- déposer le projet au minimum deux mois avant le début de l'action et le présenter en utilisant la fiche téléchargeable sur le site www.region-basse-normandie.fr.

Procédures d'instruction

- Envoyer la fiche de présentation accompagnée des pièces justificatives :
 - les @toos des jeunes porteurs du projet,
 - pour l'association ou structure de parrainage : le n° de Siret, la copie du récépissé de déclaration en Préfecture,
 - le calendrier du projet,
 - le budget équilibré,
 - le RIB,
 - devis (si nécessaire),

à : Région-Basse-Normandie - Cart'@too – BP 523 – 14035 Caen Cedex.

- Prévoir 1 mois de délai avant la réponse.

Service responsable :

Cellule Cart'@too

Direction de la Jeunesse et des Sports

Contact : Delphine FORTIN • Tél. : 02 31 06 95 99 • Fax : 02 31 06 98 11

Courriel : d.fortin@crbn.fr

IV. Favoriser l'éducation à la citoyenneté

4. « Jeunes en Avignon et Lycéens et apprentis au Cinéma »

● JEUNES EN AVIGNON

Dans le cadre de l'action nationale « Lycéens en Avignon », la Région accompagne les projets visant à l'accueil de lycéens au festival d'Avignon et met en relation les établissements avec l'association organisatrice des séjours.

Objectif de l'intervention

Permettre la rencontre des jeunes avec des équipes artistiques et des œuvres.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Lycées toutes filières et CFA.

Zonage prioritaire sur les territoires peu irrigués en équipements culturels ou sur les établissements dans lesquels les usages culturels des élèves sont faibles.

Modalités d'attribution

Le nombre de places est limité en fonction des capacités d'accueil sur place (65 places en 2009).

Le séjour en Avignon est organisé par l'association nationale CEMEA, qui propose :

- l'hébergement,
- les repas,
- l'accès à deux spectacles de la programmation « in »,
- des rencontres avec des équipes artistiques,
- des ateliers d'accompagnement aux spectacles.

Procédures d'instruction

Pour bénéficier de l'action, il convient de contacter le service référent (Direction de la Culture).

● LYCEENS ET APPRENTIS AU CINEMA

Dans le cadre de l'action nationale « Lycéens et Apprentis au Cinéma », la Région soutient la coordination régionale pour la mise en place du dispositif à l'échelle de la Basse-Normandie, dispositif qui propose la découverte de cinématographies différentes, avec pour objectif l'éveil de la curiosité et du sens critique.

Objectif de l'intervention

Permettre la rencontre des jeunes et des œuvres cinématographiques.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Lycées toutes filières et CFA.

Modalités d'attribution

Pour bénéficier de l'action, il convient de :

- contacter la coordination régionale (Café des images / fpouchin@cafedesimages.fr / 02.31.45.34.70).

Service responsable :

Education Artistique et Culturelle

Direction de la Culture

Contact : Benoît LEMENNAIS • Tél. : 02 31 06 89 35 • Fax : 02 31 24 21 98

Courriel : b.lemennais@crbn.fr

IV. Favoriser l'éducation à la citoyenneté

5. « Ateliers en scène »

Outre le dispositif d'allocations individuelles pour la culture et le sport, la Cart'@too propose différents dispositifs d'animation pour favoriser la citoyenneté, les pratiques artistiques, l'accès aux spectacles, les démarches collectives.

Dans ce cadre, le dispositif « Ateliers en scène » prévoit la mise en place d'ateliers de pratiques artistiques tout au long de l'année dans six établissements bas-normands (lycées et CFA). Ces six ateliers aboutiront, à l'occasion d'un temps de rassemblement des jeunes, à la production d'un spectacle final qui sera joué en région, dans les trois départements à l'occasion.

Chaque intervention dans les établissements est pilotée par un partenaire artistique et conçue en concertation avec les équipes éducatives.

Objectif de l'intervention

Permettre la rencontre des jeunes avec des pratiques artistiques et des professionnels de la culture.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Lycées toutes filières et CFA.

Sont prioritaires les territoires peu irrigués en équipements culturels, les établissements où les usages culturels des élèves sont faibles.

Modalités d'attribution

Pour bénéficier de l'action, il convient de :

- signaler sa candidature au dispositif « Ateliers en scène » dans le cadre de l'appel à projets régional que la Région adressera aux EPLE fin 2010.

Cinq à six établissements sont retenus chaque année. Il est demandé aux établissements de prendre en charge un transport lié à une représentation.

Procédures d'instruction

Un comité de sélection émet un avis sur chaque candidature proposée. En cas d'avis favorable, la subvention est versée à la structure artistique en charge du projet. Un bilan qualitatif est exigé au terme de l'action.

Service responsable :

Education Artistique et Culturelle

Direction de la Culture

Contact : Benoît LEMENNAIS • Tél. : 02 31 06 89 35 • Fax : 02 31 24 21 98

Courriel : b.lemennais@crbn.fr

IV. Favoriser l'éducation à la citoyenneté

6. « Saison culturelle Cart'@too »

Outre le dispositif d'allocations individuelles pour la culture et le sport, la Cart'@too propose différents dispositifs d'animation pour favoriser la citoyenneté, les pratiques artistiques, l'accès aux spectacles, les démarches collectives.

Dans ce cadre, la Région propose aux lycées d'accueillir des équipes artistiques autour de leur actualité de création. Un accompagnement pédagogique est proposé (qui peut être mené par la compagnie directement) pour aider les jeunes à appréhender le spectacle.

Chaque intervention dans les établissements est pilotée par le mouvement d'éducation populaire CEMEA et conçue en concertation avec les équipes artistiques et les équipes éducatives.

Objectif de l'intervention

Permettre la rencontre des jeunes avec des équipes artistiques et des œuvres.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Lycées toutes filières et CFA.

Zonage prioritaire sur les territoires peu irrigués en équipements culturels ou sur les établissements dans lesquels les usages culturels des élèves sont faibles.

Modalités d'attribution

Le nombre de créneaux disponibles dépend de l'enveloppe allouée. Contacter l'association CEMEA pour prendre connaissance des équipes et propositions artistiques retenues.

Pour bénéficier de l'action, il convient de :

- se porter candidat auprès de l'association CEMEA (culture.lycees@cemea-bn.asso.fr / 02.31.86.14.11) ;
- signaler sa candidature à la saison culturelle Cart'@too dans le cadre de l'appel à projets régional que la Région adressera aux EPLE fin 2010.

Le coût d'accueil de la saison dans un établissement peut être financé - selon les situations particulières des établissements - par une subvention de la Région, au titre de sa politique Culture.

Dans tous les cas, un effort de cofinancement sera pris en compte par le comité de sélection.

Procédures d'instruction

Un comité de sélection émet un avis sur chaque action proposée. En cas d'avis favorable, la subvention est versée à l'association CEMEA. Un bilan qualitatif est exigé au terme de l'action.

Service responsable :

Education Artistique et Culturelle

Direction de la Culture

Contact : Benoît LEMENNAIS • Tél. : 02 31 06 89 35 • Fax : 02 31 24 21 98

Courriel : b.lemennais@crbn.fr

IV. Favoriser l'éducation à la citoyenneté

7. « Accompagner les pratiques sportives dans les lycées »

Objectifs de l'intervention

- Encourager la pratique des activités nautiques et équestres par les lycéens, en particulier dans le cadre de l'UNSS.
 - Soutenir indirectement l'activité des structures sportives sur le littoral et en milieu rural.
- Pour ce faire, la Région prend en charge une partie des coûts inhérents à ces activités. Les aides sont calculées sur la base d'un forfait établi en concertation avec les fédérations sportives concernées et le service régional de l'UNSS. Ce dispositif s'inscrit également pour partie dans le cadre du projet européen Nautisme Espace Atlantique.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Les associations sportives des lycées affiliées à l'UNSS.

Le cycle doit comporter au moins 5 séances et aboutir à une participation aux compétitions organisées dans le cadre de l'UNSS.

Le cycle doit se dérouler dans une structure affiliée à l'une des fédérations sportives suivantes :

- voile,
- canoë-kayak,
- aviron,
- équitation.

Modalités d'attribution

- Un formulaire type de demande est disponible auprès du service régional de l'UNSS que les Associations Sportives renseignent et lui transmettent pour avis. Les demandes sont instruites par la Région Basse-Normandie.
- Le nombre de séances prises en compte pour le calcul de l'aide est plafonné à 15 par année et par discipline pour chaque AS, championnats compris. Les séances peuvent se dérouler au sein de structures différentes.

Afin de favoriser la mise en œuvre d'une démarche projet par un groupe de jeunes, la participation au trophée des lycées ou à un autre événement d'envergure peut faire l'objet d'une aide spécifique maximale de 500 €. Dans ce cas, la demande doit être accompagnée d'un dossier de présentation du projet et d'un budget prévisionnel.

Procédures d'instruction

Les demandes se font en deux temps à partir du même formulaire :

- une déclaration d'intention en envoyant le formulaire au service régional de l'UNSS avant le 30 novembre 2011 ;
- la constitution du dossier de remboursement, qui doit parvenir au service régional de l'UNSS au plus tard le **30 avril 2012**, comportant :
 - formulaire définitif de réalisation,
 - facture acquittée par la structure,
 - Relevé d'Identité Bancaire,
 - numéro de SIRET de l'association,
 - *photocopie du récépissé de déclaration en Préfecture (première demande),*
 - *statuts de l'association (première demande).*

Service responsable :

Direction Jeunesse et Sports

Contact : Josette TENCÉ • Tél. : 02 31 06 95 59 • Fax : 02 31 06 98 11

Courriel : j.tence@crbn.fr

IV. Favoriser l'éducation à la citoyenneté

8. « La Basse-Normandie : une Vélo-Région »

Objectifs de l'intervention

Dans le cadre de l'éducation au Développement Durable :

- mettre en place un « politique vélo » ambitieuse ;
- renforcer et préciser la politique régionale en faveur des déplacements en deux-roues non motorisés ;
- donner un cadre cohérent aux aménagements pour les cyclistes en milieu urbain et périurbain.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Tous les EPLE de la Région.

Modalités d'attribution

Pour bénéficier de l'appui financier de la Région Basse-Normandie, au titre des actions « Mobilité urbaine et périurbaine », une procédure spécifique est instituée.

La Région a développé une politique d'accompagnement, qui sous-entend une démarche engagée et volontaire des porteurs de projet.

Les établissements scolaires et centres de formation d'apprentissage doivent remplir un « Appel à Initiative » et respecter les actions éligibles définies dans la charte « La Basse-Normandie : une Vélo-Région ».

Procédures d'instruction

- Pour l'année scolaire 2011-2012, les demandes s'inscriront dans le cadre de l'appel à projets régional qui sera adressé aux EPLE en fin d'année 2010.

Service responsable :

Transports et Inter modalité

Direction des Transports, Mer et Littoral

Contact : Delphine CHAVENEAU • Tél. : 02 31 06 89 41 • Fax : 02 31 06 97 93

Courriel : d.chaveneau@crbn.fr

IV. Favoriser l'éducation à la citoyenneté

9. « Agenda 21 scolaire »

Objectif de l'intervention

- Soutenir, sur les aspects méthodologiques, les démarches de développement durable initiées par les établissements scolaires.
- Accompagner les lycées grâce à la mobilisation d'un réseau d'accompagnateurs constitué de structures et associations professionnelles (réseau coordonné par le GRAINE de Basse-Normandie), qui aident les lycées à structurer leur démarche.
- Responsabiliser et sensibiliser tous les acteurs et usagers du lycée.
- Rationaliser les investissements.
- Optimiser le fonctionnement.

Conditions d'éligibilité

Définir un programme d'actions permettant d'intégrer les finalités et les principes du développement durable dans son fonctionnement quotidien, la gestion de son patrimoine, selon un principe de gouvernance et une méthode qui associent l'ensemble des acteurs.

Bénéficiaires

- Tous les EPLE de la Région s'engageant dans une démarche de développement durable, en respectant le guide « Engager votre Établissement dans une Démarche de Développement Durable (E3D) », élaboré avec le Rectorat et les partenaires de l'éducation au développement durable.

Modalités d'attribution

L'aide régionale s'inscrit dans la prise en charge de l'association accompagnant la réflexion des EPLE et la mise en œuvre de la démarche globale.

Les demandes d'actions particulières retenues par l'EPLE dans ce cadre relèvent du budget participatif.

Procédures d'instruction

- Inscrire les demandes dans le cadre de l'appel à projets régional adressé aux EPLE.
- Après instruction du dossier et passage en commission spécialisée du Conseil Régional, le dossier est présenté pour validation des élus en commission permanente.
- Le financement est directement attribué au réseau GRAINE, qui détermine la structure la plus appropriée pour l'accompagnement du lycée.
- Le lycée désigne un référent et met en place une instance de pilotage.

Service responsable :

Service du Développement Durable, de l'innovation et de l'évaluation

Direction de l'Environnement et du Développement Durable

Contact : Nadine TOURNAILLE • Tél. : 02 31 06 95 81 • Fax : 02 31 06 98 91

Courriel : n.tournaille@crbn.fr

IV. Favoriser l'éducation à la citoyenneté

10. « Éduquer au Développement Durable dans le domaine de l'eau »

Objectif de l'intervention

Informier, sensibiliser et éduquer au développement durable dans le domaine de l'eau, dans le cadre du programme « EAU'bjectif Basse-Normandie », politique de l'eau de la Région, par la prise en charge des classes d'eau à hauteur de 30 % de leur coût (500 € maximum) chacune, sous réserve de validation du programme et de production d'un rapport ou document spécifique.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Tous les EPLE de la Région.

Modalités d'attribution

Le dossier de demande de subvention doit comporter :

- la décision du maître d'ouvrage ;
- un descriptif détaillé du projet (programme de la classe d'eau et proposition de production : rapport, exposition, documents spécifiques...) ;
- un plan de financement ;
- un échéancier prévisionnel des dépenses.

Procédures d'instruction

- Inscrire les demandes dans le cadre de l'appel à projets régional adressé aux EPLE.
- Après instruction du dossier et passage en commission spécialisée du Conseil Régional, le dossier est présenté pour validation des élus en commission permanente.

La Région souhaite intégrer la problématique de la biodiversité dans l'ensemble de ses politiques, en mettant en œuvre 10 plans d'actions prévus dans sa Stratégie pour la Biodiversité votée en décembre 2007. Parmi ces actions, certaines peuvent concerner les établissements, comme la rationalisation de l'utilisation des produits phytosanitaires, la lutte contre les plantes invasives, le développement de l'éducation à la biodiversité, ou encore la mise en œuvre de pratiques responsables.

Service responsable :

Service « Eau, milieux naturels et paysages »

Direction de l'Environnement et du Développement Durable

Contact : Juliette HENRI

Tél. : 02 31 06 95 79 • Fax : 02 31 06 98 91

Courriel : j.henri@crbn.fr

IV. Favoriser l'éducation à la citoyenneté

11. « Exposition « Découvrons et protégeons notre planète » »

Objectifs de l'intervention

- Mettre à disposition, gratuitement dans le cadre de la politique d'éducation au développement durable, une exposition intitulée « Découvrons et protégeons notre planète », composée de 5 thématiques : l'Eau, la Terre, l'Énergie, l'Homme et la Basse-Normandie, illustrées par des photographies satellite.
- Mener une action de sensibilisation au développement durable auprès des scolaires et du grand public en les confrontant aux conséquences d'un développement inconsidéré et d'une exploitation abusive des ressources naturelles inégalement réparties.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Prêt gratuit à tous les EPLE de la Région en fonction des disponibilités.
La durée de prêt ne peut excéder un mois.

Modalités d'attribution

Durant la période de prêt de l'exposition, celle-ci est sous la responsabilité de l'établissement emprunteur. Tout prêt sera donc conditionné à la présentation d'une copie de la police d'assurance justifiant de l'assurance de l'exposition durant la période de prêt, mais également de transport, de l'exposition. Une convention de mise à disposition de l'exposition devra être signée entre la Région et l'établissement emprunteur.

En cas de vol ou de dégradation du matériel, les frais seront pris en charge par l'établissement bénéficiaire. L'exposition est à retirer et à remettre dès la fin de la période de prêt à la Région ; une partie seulement peut être empruntée.

Procédures d'instruction

- Solliciter une fiche d'inscription auprès de la direction concernée ;
- envoyer cette fiche à la Région au minimum 1 mois avant la date d'emprunt souhaitée ;
- un accusé de réception, précisant les dates retenues ainsi que le lieu où il conviendra de retirer l'exposition, sera adressé ; la date de retour de l'exposition sera notifiée ;
- une convention sera signée en deux exemplaires et retournée à la Région.

Service responsable :

Service du Développement Durable, de l'innovation et de l'évaluation

Direction de l'Environnement et du Développement Durable

Contact : Nadine TOURNAILLE • Tél. : 02 31 06 95 81 • Fax : 02 31 06 98 91

Courriel : n.tournaille@crbn.fr

IV. Favoriser l'éducation à la citoyenneté

12. « Education à la santé »

Objectif de l'intervention

Accompagner les EPLE dans la mise en œuvre d'actions d'information et de sensibilisation autour de la sexualité et la contraception, en partenariat avec les établissements de formations sanitaires et sociales (notamment les instituts de formation aux soins infirmiers, l'institut régional du travail social d'Hérouville-Saint Clair et l'institut régional de formations sanitaires et sociales d'Alençon).

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Tous les EPLE de la Région.

Modalités de mise en œuvre

Les actions conduites doivent répondre aux objectifs définis dans la convention régionale de partenariat entre la Région, la DRASS, la DRAAF et le Rectorat pour la mise en œuvre d'actions d'éducation à la santé. Les projets retenus devront s'appuyer sur le diagnostic régional issu du questionnaire renseigné par des établissements de la Région.

Partenaires

Les partenaires sont : les instituts de formation aux soins infirmiers, l'IRTS d'Hérouville-Saint Clair, l'IRFSS d'Alençon, le Rectorat de Caen, la DRASS, la DRAAF, le Planning Familial, le Groupement régional de santé publique, la Comité régional d'éducation pour la santé, le CHU, la Maison des adolescents du Calvados et l'Observatoire régional de la santé.

Service responsable :

Direction de la Prospective, des Métiers et de l'Apprentissage – service Prospective

Contact : Magali LENOIR • Tél. : 02 31 06 98 92 • Fax : 02 31 06 97 77 • Courriel : lenoir-m@crbn.fr

Contact : Carine ALLAIN • Tél. : 02 31 06 96 37 • Fax : 02 31 06 97 77 • Courriel : c.allain@crbn.fr

IV. Favoriser l'éducation à la citoyenneté

13. « Mini-entreprises »

Objectifs de l'intervention

La mini-entreprise s'articule autour de trois objectifs.

- **Pour les jeunes** : découvrir l'entreprise et son fonctionnement, acquérir des capacités et des compétences nouvelles, développer des connaissances, des aptitudes et des attitudes face à des réalités professionnelles, découvrir les métiers, acquérir des clés de lecture leur permettant de comprendre le monde économique...
- **Pour les enseignants** : placer les jeunes dans une situation d'apprentissage volontaire et désirée, établir un autre mode de relations et de collaboration avec les élèves, qui ne soit pas uniquement fondé sur des rapports hiérarchiques, s'impliquer dans des projets transversaux, adapter leurs connaissances et méthodes disciplinaires...
- **Pour les professionnels d'entreprise bénévoles** : s'investir dans des projets pédagogiques, promouvoir la responsabilité sociale, environnementale et éthique de l'entreprise, valoriser l'image des métiers...

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Tous les EPLE de la Région.

Modalités de mise en œuvre

- Dans l'académie de Caen, le dispositif des mini-entreprises s'appuie sur une convention signée par la Région, l'association Entreprises pour Apprendre France et le Rectorat.
- Une « mini-entreprise » rassemble un groupe de jeunes volontaires autour d'un projet entrepreneurial. Encadrée par un enseignant et un conseiller professionnel, celle-ci fonctionne sur le modèle d'une Société Anonyme et développe un produit ou un service en vue de sa commercialisation.
- Pour la mise en œuvre d'un projet, contacter la délégation académique aux enseignements techniques – Rectorat de l'Académie de Caen.

Partenaires

La Région, le Rectorat, l'association nationale et régionale « Entreprendre pour apprendre ».

Service responsable :

Direction de la Prospective, des Métiers et de l'Apprentissage

Contact : Magali LENOIR • Tél. : 02 31 06 98 92 • Fax : 02 31 06 97 77 • Courriel : lenoir-m@crbn.fr

Contact : Carine ALLAIN • Tél. : 02 31 06 96 37 • Fax : 02 31 06 97 77 • Courriel : c.allain@crbn.fr

IV. Favoriser l'éducation à la citoyenneté

14. « Concourir à la réalisation d'une maquette tactile pour le développement d'une offre touristique adaptée au handicap visuel »

Objectifs de l'intervention

- Sensibiliser les jeunes bas-normands au handicap et plus particulièrement au handicap visuel et à la connaissance des sites touristiques en Région.
- Sensibiliser les sites touristiques aux besoins spécifiques des personnes déficientes visuelles pour en améliorer l'accueil.

Modalités de l'intervention

Dans le cadre des « Buissonnières », manifestation destinée à sensibiliser les professionnels du tourisme à l'accueil des personnes handicapées, la Région lance un appel à concours destiné aux lycées professionnels et technologiques, dont l'objet est la création d'un outil adapté à la déficience visuelle.

Il s'agit de réaliser une maquette tactile d'un site touristique bas-normand. Cette maquette, destinée à un usage intérieur, doit pouvoir être touchée par le déficient visuel pour lui permettre la découverte du site visité (musée, jardin, monument, ville...).

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Le concours est ouvert à tous les lycéens inscrits dans un établissement technologique et professionnel bas-normand. Il est gratuit. Le projet qu'il recouvre doit être mené en équipe. L'inscription doit être faite auprès du service du développement touristique de la Région.

Procédures d'instruction

- Les équipes participantes doivent présenter leur réalisation devant un jury composé de personnes déficientes visuelles (aveugles et malvoyantes), de représentants du Rectorat et de la Région.
- Les candidats sont notamment jugés sur leur implication et leur motivation, leur appréhension du handicap visuel, les qualités techniques et esthétiques de la maquette et enfin sur son utilité touristique.
- Les résultats sont rendus publics lors du lancement officiel des Buissonnières.

Un prix est remis à l'équipe lauréate.

Service responsable :

Service du Développement Touristique

Direction de l'Innovation, de la Recherche, de l'Economie et du Tourisme

Contact : Emilie HALBOUT • Tél. : 02 31 06 96 93 • Fax : 02 31 06 97 78

Courriel : e.halbout@crbn.fr

B – RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA COMMUNICATION

Communiquer ensemble

Toute manifestation ou opération bénéficiant d'un concours financier de la Région appelle quelques recommandations.

Inaugurations

Lors d'inaugurations de locaux dont la Région est propriétaire, il convient que le chef d'établissement :

- prenne contact (avant de fixer une date) avec le Cabinet du Président (au 02 31 06 97 07) pour vérifier les disponibilités des élus régionaux et définir les modalités protocolaires ;
- signale sur le document d'invitation l'intervention de la Région, en y apposant aussi le logo (téléchargeable sur le site internet de la Région, www.cr-basse-normandie.fr, rubrique « la Région à votre service ») ;
- veille à ce que l'investissement régional soit identifié par les participants à la manifestation, en utilisant, si nécessaire, une signalétique appropriée (la Direction de la Communication met à disposition drapeaux et/ou banderoles).

Publications

Concernant les publications liées à une opération financée par la Région, **notamment dans le cadre du budget participatif**, le chef d'établissement s'attachera à ce que le logo de la Région figure sur la couverture du document (plaquette, brochure...) ainsi que sur la quatrième de couverture, avec la mention suivante : « Cette opération est soutenue par la Région Basse-Normandie ».

Communiqués de presse

Dans les communiqués transmis par l'établissement aux médias pour relater une manifestation ou initiative financée par la Région, le chef d'établissement voudra bien indiquer le soutien apporté par la Région à l'opération concernée. Dans ce cas, il est souhaitable qu'un contact soit pris avec le service Presse de la Région pour valider le texte (réponse sous 48h maximum).

Pour toute question relative à la communication et aux relations presse, la Direction de la Communication de la Région se tient à votre disposition au **02 31 06 98 55**.

Le Directeur de l'Education et de l'Enseignement Supérieur est à la Région l'interlocuteur premier du chef d'établissement pour l'organisation de chaque manifestation.

Permanences téléphoniques

À tout moment, en cas d'incident dans un EPLE, même pendant les week-ends et jours fériés, le chef d'établissement ou son représentant légal a la possibilité de joindre les services régionaux au **02 31 06 98 98**.

**C – VOS INTERLOCUTEURS DE
PROXIMITE :
LES ANIMATEURS TERRITORIAUX**

« Les animateurs territoriaux – des interlocuteurs de proximité des EPLE »

Le cadre de leur mission

Répondre à une nécessité devenue prégnante pour les élus régionaux lors de la mise en œuvre de la 2^{ème} vague de décentralisation issue de la loi du 13 août 2004 : assurer, organiser et pérenniser un suivi de proximité des agents des lycées et, plus largement, l'animation territoriale des politiques régionales en direction des établissements.

Leur rôle

- Les animateurs sont des interlocuteurs de premier niveau des équipes de direction des EPLE :
 - Ils les informent sur les objectifs et procédures régionaux, qu'il s'agisse des ADL, des dotations de fonctionnement, des investissements, des appels à projets et, au niveau du territoire, ils animent la transversalité, font émerger les complémentarités.
 - Ils assurent, en tant que de besoin, un rôle de conseil et d'appui auprès de ces équipes, dans la mise en œuvre d'un projet validé par la Région, mais sans jamais se substituer à elles.
 - Ils participent au recrutement des ADL.
- Les animateurs, en raison de la connaissance des lycées dont ils ont la charge, sont amenés, pour les élus dont ils dépendent et leur hiérarchie administrative, à développer des analyses, poser des diagnostics. Ils peuvent être force de proposition dans le règlement de cas particuliers, mais aussi dans l'évolution des politiques régionales. Ils n'ont pas de pouvoir décisionnel.
- Les animateurs ont également un rôle d'alerte de leur hiérarchie sur les difficultés auxquelles peuvent être confrontés les lycées dans la mise en œuvre des compétences et politiques régionales, voire de celles de l'Education nationale quand elles ont un impact sur les compétences régionales.



**Direction de l'Éducation et
de l'Enseignement Supérieur**

MME FABIENNE LAFORGE

Périmètre d'intervention : Secteur de Caen (en partie), du Pays d'Auge et de la Suisse Normande

Ligne directe : 02.31.06.95.84

Portable : 06.07.72.90.01

Mail : f.laforge@crbn.fr

Implantation : 14, rue du Clos Herbert 14000 CAEN

Etablissements scolaires concernés	Commune
LEG « Charles de Gaulle »	CAEN
LP « Camille Claudel »	CAEN
LEG « Victor Hugo »	CAEN
LEGT « Jean Rostand »	CAEN
LEGT « Augustin Fresnel »	CAEN
LP « Victor Lépine »	CAEN
LEGT « Malherbe »	CAEN
EREA « Yvonne Guégan »	HEROUVILLE-SAINT CLAIR
CLE	HEROUVILLE-SAINT CLAIR
LYT/LP « Jules Verne »	MONDEVILLE
LEGT/LP « Paul Cornu »	LISIEUX
LEG « Marcel Gambier »	LISIEUX
Lycée Agricole « Le Robillard »	ST PIERRE SUR DIVES
LYP « Charles Tellier »	CONDE SUR NOIREAU
LYP « Albert Sorel »	HONFLEUR
LEG « André Maurois »	DEAUVILLE
LP « Jean Jooris »	DIVES SUR MER



**Direction de l'Éducation et
de l'Enseignement Supérieur**

M. PATRICE BLOUET

Périmètre d'intervention : Secteur de St Lô, du Cotentin, de Coutances

Ligne directe : 02.33.77.47.95

Portable : 06.71.13.71.46

Mail : pa.blouet@crbn.fr

Implantation : Antenne de St Lô

Etablissements scolaires concernés	Commune
LEGT/ LT « Alexis de Tocqueville »	CHERBOURG OCTEVILLE
LEGT « Jean-François Millet »	CHERBOURG OCTEVILLE
LEGT « Victor Grignard »	CHERBOURG OCTEVILLE
Lycée Maritime et Aquacole	CHERBOURG OCTEVILLE
LP « Edmond Doucet »	EQUEURDREVILLE
LP « de Sauxmarais »	TOURLAVILLE
LEGT « Henri Cornat »	VALOGNES
LEGT « Sivard de Beaulieu »	CARENTAN
LEGT « Charles François Lebrun »	COUTANCES
LP « Les Sapins »	COUTANCES
LP « La Roquette »	COUTANCES
Lycée Agricole de Coutances	COUTANCES
EREA « Robert Doisneau »	SAINT-LO
Lycée Agricole de Thère	SAINT-LO
LEGT/LP « Pierre et Marie Curie »	SAINT-LO
LP « Camille Corot »	SAINT-LO
LEG « Le Verrier »	SAINT-LO



**Direction de l'Education et
de l'Enseignement Supérieur**

MME STEPHANIE GUERLAIS

Périmètre d'intervention : Secteur d'Alençon, d'Argentan, de Flers, de l'Aigle et de Falaise

Ligne directe : 02.14.23.00.30

Portable : 06.45.16.05.89

Mail : s.guerlais@crbn.fr

Implantation : Antenne d'Argentan

Etablissements scolaires concernés	Commune
LYP « Auguste Chevalier »	DOMFRONT
LEGT/LP de Flers -Guéhenno	FLERS
LEGT/LP « Les Andaines »	LA FERTE MACE
LP « Flora Tristan »	LA FERTE MACE
EREA « Pierre Mendès France »	LA FERTE MACE
LYP « Mézeray »	ARGENTAN
LYT « Gabriel »	ARGENTAN
Lycée Agricole Alençon-Sées	SEES
Antenne LA	SEES
LEGT « Alain »	ALENÇON
LEGT « Marguerite de Navarre »	ALENÇON
LP « Maréchal Leclerc »	ALENÇON
LP « Mézen »	ALENÇON
LYP « Jean Monnet »	MORTAGNE AU PERCHE
LEGT/ LP « Napoléon »	L'AIGLE
LYP « Louis Liard »	FALAISE
LP « Guibray »	FALAISE



**Direction de l'Education et
de l'Enseignement Supérieur**

MME NATHALIE LEFEVRE

*Périmètre d'intervention : Secteur du Sud Manche, de Bayeux, de Vire et de Caen
(en partie)*

Ligne directe : 02.31.06.97.49

Portable : 06.07.83.02.68

Mail : n.lefevre@crbn.fr

Implantation : 14 rue du Clos Herbert 14000 CAEN

Etablissements scolaires concernés	Commune
LYT/LP « Arcisse de Caumont »	BAYEUX
LEG « Alain Chartier »	BAYEUX
LEGT « Marie Curie »	VIRE
LYT « Jean Mermoz »	VIRE
Lycée Agricole «Les Champs de Tracy »	VIRE
LYP « Emile Littré »	AVRANCHES
LYT/ LP « Claude Lehec »	ST HILAIRE DU HARCOUET
Lycée Agricole du Manoir	ST HILAIRE DU HARCOUET
LYP « Robert de Mortain »	MORTAIN
LEGT/LP « Julliot de la Morandière »	GRANVILLE
LYT « Maurice Marland »	GRANVILLE
LYT « Pierre Simon de Laplace »	CAEN
LYP « Jules Dumont d'Urville »	CAEN
LEGT « Salvador Allende »	HEROUVILLE-SAINT CLAIR
LYT « François Rabelais »	HEROUVILLE-SAINT CLAIR